Dijon, mardi 9 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04838

Pris en application :
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau

Canal de Roanne à Digoin -
Réduction Mouillage à 1,40 m

Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.4 m)

- **à partir du 10/08/2022 à 00:00**
  - **Canal de Roanne à Digoin**
    entre les pk 0,000 et pk 55,600

Commentaire :
Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de la détérioration importante des débits des cours d'eau sur le bassin Loire-Allier et du passage en alerte renforcée, le mouillage du canal de Roanne à Digoin e ***st réduit à 1,40m*** pour satisfaire aux conditions de diminution des prélèvements réglementaires de -25%.

Service(s) à contacter :
Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99
UTI Saône-Loire, 1, rue George Feydeau, 71100 CHALON-SUR-SAONE
Tél : 03 58 09 01 38 - Fax : 03 58 80 70 29

Date limite d'affichage :
Prochain avis.

Chef de Service Adjoint

Signé

Frédéric WICKER

Direction territoriale Centre-Bourgogne
Chemin Jacques de Baerze - CS 36229
21062 DIJON CEDEX
Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99